

Candidatures aux bourses de la Fondation Thiers
pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027
(dossier à déposer avant le 12/01/2026)

Les bourses accordées par la Fondation Thiers - Centre de recherches humanistes sont réservées à des candidates et candidats âgés de moins de trente ans au 1^{er} septembre 2026.

Ils doivent être doctorants dans les disciplines suivantes : Lettres classiques ; Lettres modernes françaises et étrangères ; Philosophie ; Histoire ; Histoire de l'Art ; Archéologie ; Géographie.

Ils ne doivent pas avoir soutenu leur thèse à la date du 1^{er} septembre 2026 et ne devront pas la soutenir avant la fin de leur année de bourse. Cette thèse doit être inscrite depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier 2026.

On ne peut pas être candidat plus de deux fois à une bourse de la Fondation Thiers.

Ces bourses sont destinées à des agrégés de l'enseignement secondaire, à des archivistes paléographes, à des conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, engagés dans des études doctorales, aboutissant à une thèse rédigée en français.

Au nombre de six, ces bourses, destinées à financer un projet de recherche préexistant, sont d'un montant de 24 000 euros avant impôt, somme versée en douze mensualités de 2 000 €.

Les candidats doivent faire parvenir à l'Institut de France (dépôt à l'accueil ou envoi courrier), à l'attention de Valérie Pagnien, 23 quai de Conti, 75006 Paris, le 12 janvier 2026 au plus tard, leur dossier de candidature. Celui-ci, en deux exemplaires, rédigé en langue française, doit comporter :

- un c.v. sur lequel figure un numéro de téléphone ;
- un résumé de 2 000 signes au maximum espaces compris (une page) de leur projet de recherche ;
- un exposé de ce projet en 10 000 signes espaces compris au maximum (5 pages) ;
- l'attestation d'inscription du sujet en thèse délivrée par les gestionnaires de l'application Step dans l'établissement de soutenance, comportant la date de cette inscription, ou une attestation d'inscription administrative en thèse délivrée par les services de la recherche et comportant là aussi la date de cette inscription ;
- la photocopie de la pièce d'identité.

Le Directeur de la Fondation Thiers-Centre de recherches humanistes apprécie la conformité des candidatures aux conditions exigées.

Le dossier doit également être envoyé sous format électronique en pièce jointe (fondation.thiers@dosne-thiers.fr).

Des lettres de recommandation (pas plus de trois), émanant notamment des directeurs de thèse, peuvent être jointes au dossier ou parvenir directement à la Fondation Thiers.

Les candidats retenus pour l'audition devront faire parvenir par courrier ou dépôt à l'accueil de l'Institut de France, 23 Quai de Conti, 75006 Paris, neuf dossiers papier. Ils seront convoqués par la Commission de la Fondation à partir de fin février 2026. Chaque audition dure trente minutes, dont quinze minutes d'exposé de son parcours et de son projet par le candidat.

Pour toute information complémentaire,
vous pouvez joindre la Fondation Thiers par téléphone au 01 53 16 44 04.